

## Convocation pour affaire vous concernant

Par **larouille**, le **25/11/2013** à **21:05**

bonjour a tous

j ai reçu une convocation pour affaire vous concernant. je me suis battu avec mon voisin qui m'a agressé avec une bombe lacrymogène. très sérieusement touché à l'œil j'apprends aujourd'hui qu'il aurait porté plainte contre moi. pour il s'agit de légitime défense et de plus j'ai 4 témoins et plein d'enfants ont vu la scène dont les miens. ce voisin est un cas connu des services de police. de plus sur la convocation ce n'est pas mon nom il a pris celui de l'ancien locataire car l'interphone de l'immeuble n'est pas à jour. dois-je me présenter à cet entretien avec un avocat et pourrais-je savoir ce que je risque car si je dois payer ça va pas être pour rien

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]